



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 17/12/2024 - N° 04 (2024-2025)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. POULET	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. WALLEMME	- Membre Commission sportive provinciale Hainaut
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSE</u>	: M. GRAULUS	- Membre
<u>ABSENTS</u>	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. COVAS	- Membre
	: M. RUTH Loris	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. BAJRAKTARI	- Représentant de la Commission provinciale d'arbitrage

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 26/11/2024 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAP4C1902	VE	08/11/2024	21:00	ASIE	WR AUVELAIS B	- AUBRIVES-VIREUX	0-5 Fft
NACPPRM055	LU	18/11/2024	22:00	AUVE	WR AUVELAIS	- NAMUR PIRATES	5-0 Fft
NAP2B2107	VE	22/11/2024	22:15	BOUG	SQUADRA VEDRIN B	- LA MEUTE METTET	5-0 Fft
NAP4A2103	VE	22/11/2024	19:00	AUVE	BELVEDER SAMBREV B	- SC BIESMOIS	5-0 Fft
NAP4D2201	LU	25/11/2024	19:00	METT	MZA TARCIEUNE	- WALCOURT STREE B	5-0 Fft
NAP4D2204	ME	27/11/2024	21:45	COU1	FS MARIEMBOURG	- SPORT WALCOURT C	0-5 Fft
NAP2B2301	LU	02/12/2024	19:45	WALC	MFC GOURDINNE	- BS ANHEE B	5-0 Fft
NAP4A2304	VE	06/12/2024	21:10	EMIN	MF LOG RHISNES	- WR AUVELAIS	5-0 Fft
NAVET2304	VE	06/12/2024	20:00	BEA1	BIRAN BEAURAING V	- MHC AUVELAIS V	5-0 Fft
NAP12301	VE	06/12/2024	19:50	EGHE	A TAVIERS	- MJ TAMINES FC	5-0 Fft
NAP3C2303	VE	06/12/2024	20:00	METT	BVB 09 METTET	- MFC VOGENEE B	5-0 Fft
NAVET2405	VE	13/12/2024	22:15	BEA1	AG2 HEER-BG V	- F FAMILY NAMUR V	5-0 Fft
NADIABB002	SA	14/12/2024	15:00	FLOR	AG2 HEER-BG B	- MF SEILLOIS	5-0 Fft
NADIABB004	SA	14/12/2024	16:00	FLOR	FLORENNES UTD A	- MF SEILLOIS	5-0 Fft
NADIABB005	SA	14/12/2024	16:30	FLOR	DEPORTIVO NEFFE B	- MF SEILLOIS	5-0 Fft



Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAP11203	LU	21/10/2024	22:00	EGHE	JP-CJ LEUZE	- NOSTA METTET-ORET	5-0/0-5 Fft
NAP3A1801	LU	28/10/2024	20:45	SOUV	FELICIEN NAMUR	- MF SEILLOIS B	5-0 Fft
NAP2A1206	LU	28/10/2024	22:00	EGHE	JP-CJ LEUZE B	- BOIS DE VILLERS	5-0 Fft
NAP3C1804	VE	01/11/2024	20:00	AUVE	NP AUVELAIS	- BVB 09 METTET	0-5 Fft
NAP3C1801	LU	28/10/2024	20:00	FLOR	FC FLAVION	- ALLIANCE FOSSES	1-9 Fft

2.2. Dossier N° 2024-2025/069

Date : 29/11/2024
Rencontre : BS Anhée B – AG2 Heer-Bg – Div 2B
En cause de : Cousin Frederic – 822038 – 23/03/1973 – AG2 Heer-Bg – 5260 (P.O.)
Arbitre : Darc Dimitri (P.O.)
Objet : Arrêt de la rencontre
: Abandon de terrain.

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu que M. Cousin Frederic – 822038 est absent excusé ;
Attendu qu'il est établi que la rencontre a été arrêtée à la 49^{ème} minute sur le score de 6-2 suite à une agression sur un joueur de l'équipe visiteuse ;
Attendu qu'il est de jurisprudence constante qu'un club ne peut bénéficier de l'inconduite de ses joueurs ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :
- fixe le score de la rencontre à 5-0 fft sportif ;
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024.

2.3. Dossier N° 2024-2025/072

Date : 06/12/2024
Rencontre : Sporting Andenne – Erpent Utd – Div 2A
En cause de : Equipe Sporting Andenne
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu qu'il est établi que la rencontre a été arrêtée à la 39^{ème} minute sur le score de 5-11, l'équipe visitée étant réduite à 2 joueurs suite à 3 expulsions et 1 blessure ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :
- fixe le score de la rencontre à 5-11 fft administratif ;
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2024-2025/066

Date : 29/11/2024
Rencontre : Borussia Loyers – MFC Ciney - Vétérans
En cause de : Aliu Agron – 763541 – 14/03/1977 – Borussia Loyers – 1478
Arbitre : Mauro René
Objet : Critiques (A.1)



Délibéré : Refus de quitter la salle après sanction (D.3)
: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et D.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 30/12/2024 au
26/01/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024

3.1.2. Dossier N° 2024-2025/070

Date : 02/12/2024
Rencontre : MFC Vedrin – Namur Fanatik – Div 4B
En cause de : Dochain Johan – 859944 – 07/08/1983 – Namur Fanatik - 7464
Arbitre : Pain Nicolas
Objet : Insultes à caractère discriminatoire (A.2.2 et B.4.2)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.2.2 et B.4.2 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 06/01/2025 au 12/01/2025
et du 27/01/2025 au 16/02/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024

3.1.3. Dossier N° 2024-2025/073

Date : 06/12/2024
Rencontre : Sporting Andenne B – MFC Namur Utd B – Div 4B
En cause de : Bruyere Robin – 872181 – 04/12/1992 – MFC Namur Utd - 4632
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Exclusion jugée suffisante (B.1)
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024

3.1.4. Dossier N° 2024-2025/074

Date : 06/12/2024
Rencontre : Sporting Andenne – Erpent Utd – Div 2A
En cause de : Dejardin Guillaume – 848913 – 24/06/1998 – Sporting Andenne - 7382
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 06/01/2025 au
19/01/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024

3.1.5. Dossier N° 2024-2025/076

Date : 13/12/2024
Rencontre : Nosta Mettet-Oret – Sporting Walcourt – Div 1
En cause de : Dooms Yoris – 784954 – 01/02/1994 – Sporting Walcourt - 4162
Arbitre : Huygens Louis
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 30/12/2024 au
12/01/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024



3.1.6. Dossier N° 2024-2025/077

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 13/12/2024
Rencontre : AG2 Heer-Bg C – Mariembourg Utd – Div 4D
En cause de : Debackere Gregory – 878319 – 21/10/1978 – AG2 Heer-Bg - 5260
Arbitre : Orleans Thibaut
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 30/12/2024 au 05/01/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (art 192.2 du règlement organique de la Ligue)

Néant.

3.3. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023)

Néant.

3.4. Comparutions

3.4.1. Dossier N° 2024-2025/065

Date : 29/11/2024
Rencontre : Borussia Loyers – MFC Ciney - Vétérans
En cause de : Laurent Christophe – 858841 – 25/05/1982 – Borussia Loyers – 1478
(P.O.)
Arbitre : Mauro René (P.O.)
Objet : Tentative de voie de fait (A.7.3)
Délibéré
Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu que M. Mauro René est absent excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'il n'est pas établi que l'intéressé avait l'intention de commettre une voie de fait ;
Qu'en conséquence, la prévention doit être amendée en A.4. ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Laurent Christophe – 858841 une suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 30/12/2024 au 26/01/2025 (point A.4 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024.

3.4.2. Dossier N° 2024-2025/067

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 29/11/2024
Rencontre : Nosta Mettet-Oret B – CFCB Couvin-Chimay - Div 3C
En cause de : Luvuno Léo – 878555 – 19/05/2003 – CFCB Couvin-Chimay – 5987 (P.O.)
Victime : Graulus Léo – 857618 – 01/09/2005 – Nosta Mettet-Oret – 5996 (P.O.)
Arbitre : Cara Roberto (P.O.)
Objet : Poussée brutale (B.8.2.)



Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu M. Graulus Léo est absent excusé ;

Attendu M. Luvuno Léo – est absent non excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est néanmoins établi que le joueur a poussé brutalement un joueur adverse après avoir eu une altercation verbale avec celui-ci.

Qu'en conséquence, la prévention reste établie mais que la cause d'excuse de la provocation doit être retenue ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :

- inflige au nommé Luvuno Léo – 878555 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 30/12/2024 au 09/02/2025 (point B.8.2 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024.

3.4.3. Dossier N° 2024-2025/068

Date : 29/11/2024

Rencontre : BS Anhée B – AG2 Heer-Bg – Div 2B

En cause de : Goderniaux Florian – 764498 – 15/07/2000 – BS Anhée – 1444 (P.O.)

Victime : Cousin Matteo – 822038 – 23/03/1973 – AG2 Heer-Bg – 5260 (P.O.)

Arbitre : Darc Dimitri (P.O.)

Objet : Voie de fait (B.8.4)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Goderniaux Florian – 764498 est absent non excusé ;

Attendu que M. Cousin Matteo – 822038 est absent excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que le gardien de but a violemment envoyé son adversaire contre un mur et le banc des remplaçants sans motif. Le match a d'ailleurs été arrêté.

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :

- inflige au nommé Goderniaux Florian – 764498 une suspension de toutes fonctions de 2 ans du 18/12/2024 au 17/12/2026 avec un sursis pour 1 an pendant une période de 1 an à partir du 17/12/2025 (point B.8.4 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024.

3.4.4. Dossier N° 2024-2025/071

Monsieur Poulet siège pas.

Date : 06/12/2024

Rencontre : Florennes Utd C – Nosta Mettet-Oret B – Div 3C

En cause de : Hancart Bryan – 833335 – 20/05/1994 – Florennes Utd – 4306 (P.O.)

Arbitre : Lucas Hugues (P.O.)

Objet : Menaces – Intimidation (A.4)

: Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu que M. Lucas Hugues est absent non excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a permis de déterminer les responsabilités ;

Par ces motifs :



La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
 - met le dossier en continuation avec présence obligatoire de De Jonghe Grégory – 866521 ;
 Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024.

3.4.5. Dossier N° 2024-2025/075

Date : 06/12/2024
Rencontre : Jeunesse Mosane Anhée - Natoye Futsal – Div 3B
En cause de : Mahieux Jérôme – 764971 – 05/03/1991 – Jeunesse Mosane Anhée – 5225 (P.O.)
Arbitre : Vansteenkiste Renaud (P.O.)
Objet : Tentative de voie de fait sur un spectateur (C.4.4)
Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
 Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
 Attendu que M. Mahieux Jérôme – 764971 est absent excusé ;
 Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
 Qu'il est établi que le joueur a eu l'intention de frapper un spectateur ;
 Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
 Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
 Par ces motifs :
 La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :
 - inflige au nommé Mahieux Jérôme – 764971 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 23/12/2024 au 22/06/2025 (point C.4.4 du barème de sanctions).
 Ainsi prononcé à Namur le 17/12/2024.

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions</i>		<i>Commentaire</i>
			<i>du</i>	<i>au inclus</i>	
763541	Aliu Agron	Borussia Loyers	30/12/2024	26/01/2025	
764498	Goderniaux Florian	BS Anhée	18/12/2024	17/12/2026	Sursis de 1 an à partir du 17/12/2025
764971	Mahieux Jérôme	Jeunesse Mosane Anhée	23/12/2024	22/06/2025	
784954	Dooms Yoris	Sporting Walcourt	30/12/2024	12/01/2025	
848913	Dejardin Guillaume	Sporting Andenne	06/01/2025	19/01/2025	
858841	Laurent Christophe	Borussia Loyers	30/12/2024	26/01/2025	
859944	Dochain Johan	Namur Fanatik	06/01/2025 27/01/2025	12/01/2025 16/02/2025	
872181	Bruyere Robin	MFC Namur Utd	Exclusion jugée suffisante		
878319	Debackere Gregory	AG2 Heer-Bg	30/12/2024	05/01/2025	
878555	Luvuno Léo	CFCB Couvin-Chimay	30/12/2024	09/02/2025	

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
1444	BS Anhée (2425/068)	12,50 €	260 €	8 €	12,50 € (1)	293 €
1478	Borussia Loyers (2425/065)	12,50 €	10 €			22,50 €
1478	Borussia Loyers (2425/066)	12,50 €	10 €			22,50 €
4162	Sporting Walcourt (2425/076)	12,50 €	5 €			17,50 €
4632	MFC Namur Utd (2425/073)	12,50 €				12,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2425/075)	12,50 €	65 €	16 €		93,50 €
5260	AG2 Heer-Bg (2425/069)	12,50 €			50 € (2)	62,50 €
5260	AG2 Heer-Bg (2425/077)	12,50 €	2,50 €			15 €



5987	CFCB Couvin-Chimay (2425/067)	12,50 €	15 €	32 €	12,50 € (1)	72 €
7382	Sporting Andenne (2425/074)	12,50 €	5 €			17,50 €
7464	Namur Fanatik (2425/070)	12,50 €	10 €			22,50 €

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).

(2) Forfait sportif

6. MISSIONS DES MEMBRES

Néant.

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 28/01/2025.

Le Président souhaite de bonnes fêtes à tout un chacun.

La séance est levée à 21h55.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

